

ANNEXE II

Formulaire d'adhésion au programme PROSOL Electrique et d'acquisition d'une installation photovoltaïque par un financement bancaire

Je soussigné Titulaire de la Carte d'identité Nationale
n° Délivrée le
Adresse Code Postal
Téléphone Profession
Employeur Revenu
E-mail en ma qualité d'acquéreur.
Abonné STEG sous la référence STEG :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Accepte par la présente l'offre de la BANQUE ZITOUNA, dans le cadre de ce programme PROSOL Electrique, d'acquiescer une installation photovoltaïque (IPV) de KWC selon la description et spécifications techniques des modules photovoltaïques mentionnées sur le Devis/la Facture numéro du (établie au nom de la Banque Zitouna pour le compte de l'acquéreur) ou équivalentes à installer au plus tard le par les soins de l'installateur titulaire du compte bancaire n° :

0	8	0	0	3	0	0	0	7	1	1	0	0	0	2	2	2	4	2	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

dûment agréé par l'ANME sous le code et la STEG sous le code qui devra faire l'objet d'une réception technique et de mise en service de l'installation par la STEG.

En découle un financement Istisna'a d'un montant total de **Dix Mille Dinars (10000 Dinars)** d'une durée de 7 ans sur la base d'un taux de profit de **8,90 %**, et m'oblige en conséquence à :

- 1- Rembourser ce financement sur 42 échéances bimestrielles d'un montant de **321,652 Dinars** chacune et ce à compter de la première facture émise par la STEG. A cet effet chacune des échéances est portée sur la facture de consommation de l'électricité et du gaz de la STEG, qui versera les montants à BANQUE ZITOUNA conformément aux modalités prévues par la convention STEG/ BANQUE ZITOUNA.
- 2- De ne pas arrêter le paiement des échéances.
- 3- Que je sois sanctionné par une interruption de la fourniture de l'électricité et/ou de gaz pour tout défaut de règlement de l'une des échéances.
- 4- Accepter la déchéance du terme et de rendre immédiatement exigible par la STEG la totalité du montant des créances encore dues au titre du financement contracté à l'occasion de la suspension ou la résiliation du contrat de fourniture d'électricité me liant à la STEG.
- 5- En cas de paiement anticipé, je m'engage à payer les échéances restantes en principal et en profit.

Lu et approuvé le.....

BANQUEZITOUNA